

La qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités

Bilan de la campagne 2017

En 2017, la diminution des candidatures examinées à la qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités se poursuit : 15 600 contre 16 500 en 2016 et 17 400 en 2015. Le taux de réussite à la qualification progresse lentement (65% contre 64% en 2016 et 63% en 2015). Au total, 10 189 qualifications ont été délivrées (8 202 aux fonctions de maître de conférences et 1 987 aux fonctions de professeur des universités) à 7 756 personnes (8 031 en 2016). Le taux de qualification des femmes est supérieur à celui des hommes dans 9 groupes disciplinaires sur 13 dans le corps des PR et dans 5 sur 13 dans celui des MCF. La moitié des qualifiés ont été candidats en 2017 aux concours de recrutement (52% pour MCF et 37% pour PR).

Falilath Adedokun
Colette Kerloegan
DGRH A1-1

La qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités est un préalable aux candidatures aux concours de recrutement d'enseignants-chercheurs au titre du décret n°84-431 du 6 juin 1984. Elle est délivrée par le Conseil national des universités (CNU) selon les dispositions définies dans l'arrêté du 16 juillet 2009 modifié relatif à la procédure d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences (MCF) ou de professeur des universités (PR) pour une durée de 5 années à compter de l'année d'obtention (voir Sources, p. 4).

Une baisse globale des candidatures, des qualifications et des qualifiés

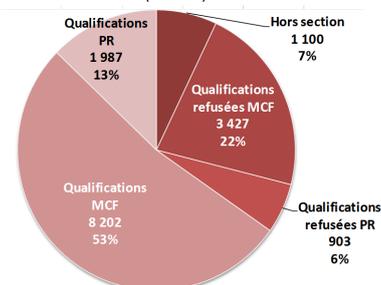
En 2017, on compte 12 397 candidats à la qualification aux fonctions de maître de conférences et/ou de professeur des universités (12 817 en 2016). A noter qu'un candidat peut déposer plusieurs dossiers afin de s'inscrire au titre de plusieurs sections du CNU et/ou au titre des deux corps d'enseignants-chercheurs.

Le CNU a examiné 15 619 demandes dont 12 602 pour la qualification de MCF (- 835 demandes par rapport à 2016) et 3 017 pour celle de PR (- 33 demandes par rapport à 2016). 4 276 demandes, soit 21,5% des dossiers (22% en 2016), n'étaient pas recevables (dossier non parvenu, hors délai, incomplet, équivalence refusée ...).

Au final, le CNU a délivré 10 189 qualifications (8 202 pour les MCF et 1 987 pour les PR), soit 65% des dossiers examinés

(10 634, soit 64% en 2016). Les autres dossiers ont été classés « hors section » (7%), c'est-à-dire comme ne relevant pas du champ disciplinaire de la section au titre de laquelle la qualification a été sollicitée, ou refusés (28%) (voir Sources, p. 4 et figure 1, p. 1).

FIGURE 1 - Répartition des dossiers examinés par le CNU selon le résultat (N=15 619)



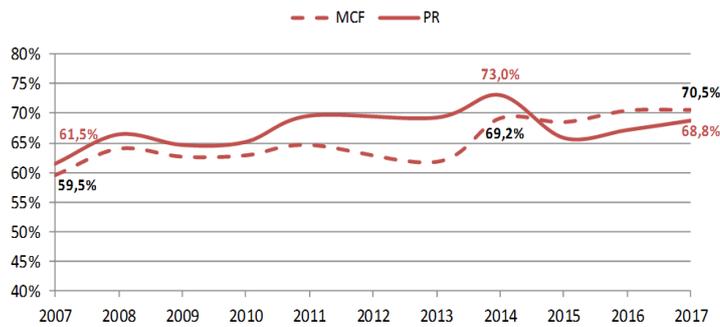
Source : Galaxie ANTARES, novembre 2017

Les qualifications ont été délivrées à 7 756 personnes physiques (contre 8 031 l'an dernier) ; 6 122 qualifiés aux fonctions de maître de conférences et 1 666 aux fonctions de professeur des universités. Les MCF constituent le principal vivier pour la qualification aux fonctions de PR. En effet, cette année, 80% des qualifiés PR appartiennent au corps des MCF.

Si le taux de qualification (nombre de qualifications / nombre de dossiers examinés sans hors section) chez les MCF (70,5%) reste depuis 2015 supérieur à celui des PR (69%), il évolue par rapport à l'année 2016 de façon plus importante chez les PR (+ 1,6 point) que chez les MCF (+ 0,1 point) (figure 2, p. 2).



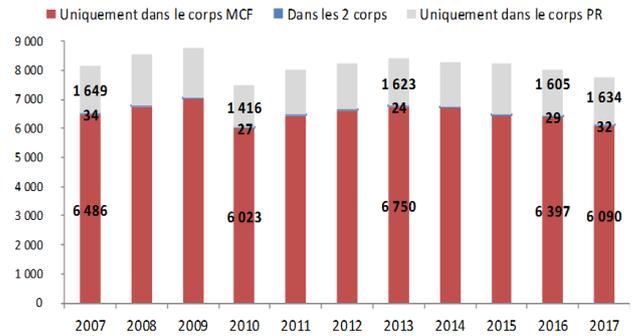
FIGURE 2 - Taux de qualification (nb de qualifications / nb de dossiers examinés*)



* pour permettre la comparaison avec les années 2007 à 2017, les dossiers considérés comme "hors section" ne sont pas comptabilisés parmi les dossiers examinés.

Source : Galaxie ANTARES, 2007-2017

FIGURE 3 - Personnes qualifiées entre 2007 et 2017



Source : Galaxie ANTARES, 2007-2017

Le taux de qualification variable selon le groupe disciplinaire

Les taux globaux de qualification des maîtres de conférences (65%) et des professeurs des universités (66%), en prenant en compte les dossiers hors section, sont proches. Cependant, ils varient selon les groupes disciplinaires et le corps, de 19% pour les PR en « Droit et science politique » à 85% pour les MCF en Sciences de la terre (tableau 1, p. 2).

Pour les professeurs des universités, le taux de qualification en « Langues et littératures » est plus important (76%) que chez les maîtres de conférences (63%). On observe une augmentation du taux de qualification dans la discipline « Sciences de la terre » (84,5%), soit + 14 points par rapport à 2016 à candidatures voisines (99 à 116 dossiers) et une chute notable de dix points en 1 an pour la discipline « Chimie » à candidatures égales. Pour les autres disciplines scientifiques, le taux de qualification (entre 70% et 77%) est stable depuis trois ans.

Pour les maîtres de conférences, les candidats à la qualification dans la discipline « Sciences de la terre », sont plus nombreux cette année (+ 20) et réussissent similairement (85%). Les taux de qualification dans les disciplines scientifiques progressent légèrement et sont globalement supérieurs à 70%.

En « Langues et littératures », le taux de qualification progresse légèrement pour les maîtres de conférences (63% soit + 1 point) avec une hausse du nombre de qualifications consécutive à une augmentation substantielle des dossiers examinés (+ 150).

Pour les professeurs des universités comme pour les maîtres de conférences, c'est en « Droit et science politique » que le taux de qualification est le plus faible : respectivement 19% (+ 2 points par rapport à 2016) et 33% (- 2,4 points). Cela s'explique par le comportement très sélectif des sections juridiques du CNU qui choisissent de délivrer un nombre de qualifications en adéquation avec le nombre de recrutements prévus pour l'année.

Une pluri-qualification plus fréquente pour l'accès aux fonctions de MCF que pour celle aux fonctions de PR

Parmi les 7 756 qualifiés, 5 770 (soit 75%) ont été qualifiés dans un seul corps et dans une seule discipline ; 4 419 dans le corps des MCF et 1 351 dans celui des PR.

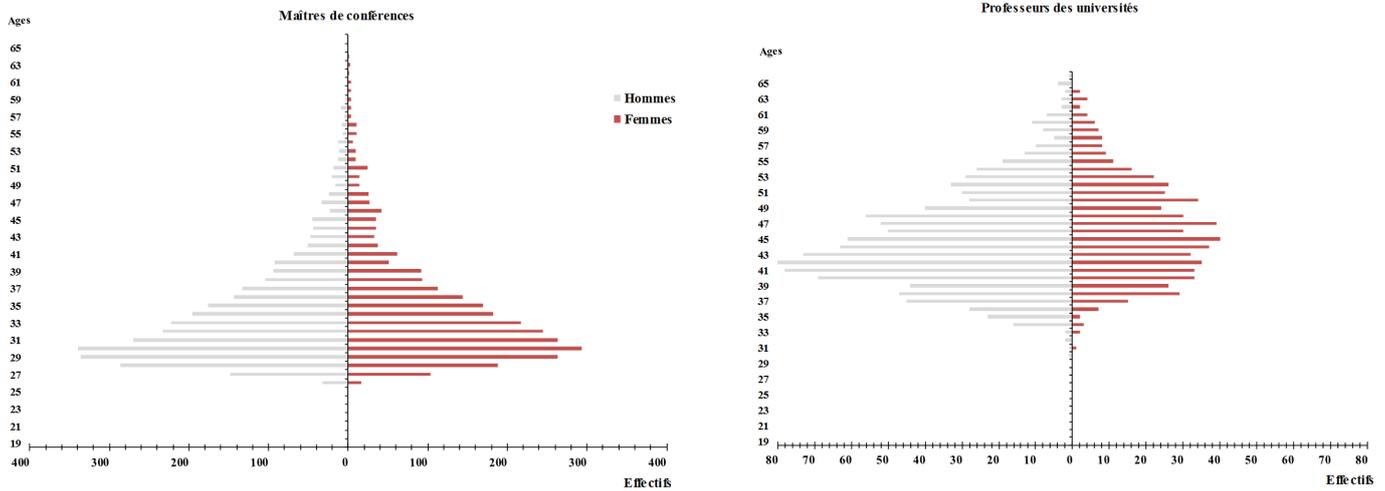
La double qualification concerne 1 585 individus (1 333 MCF et 252 PR), soit 20,5% de la totalité des qualifiés, tandis que 4% ont obtenu 3 qualifications

TABLEAU 1 - Bilan de la campagne 2017 de qualification par corps, sexe et groupe CNU

	Maîtres de conférences						Taux de qualification
	Dossiers examinés*			Qualifications			
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
Groupe 1 : Droit et science politique	353	430	783	116	140	256	32,7%
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	271	359	630	182	203	385	61,1%
Groupe 3 : Langues et littératures	962	459	1 421	619	282	901	63,4%
Groupe 4 : Sciences humaines	1 368	1 154	2 522	830	722	1 552	61,5%
Groupe 5 : Mathématiques et informatique	309	884	1 193	206	652	858	71,9%
Groupe 6 : Physique	147	424	571	94	324	418	73,2%
Groupe 7 : Chimie	279	357	636	219	271	490	77,0%
Groupe 8 : Sciences de la terre	195	314	509	157	277	434	85,3%
Groupe 9 : Mécanique, génie mécanique et informatique	347	865	1 212	241	624	865	71,4%
Groupe 10 : Biologie et biochimie	1 202	760	1 962	833	564	1 397	71,2%
Pharmacie	223	158	381	146	112	258	67,7%
Groupe 12 : Interdisciplinaire	384	364	748	181	188	369	49,3%
Théologie	10	24	34	8	11	19	55,9%
Ensemble	6 050	6 552	12 602	3 832	4 370	8 202	65,1%
	Professeurs des universités						
	Dossiers examinés*			Qualifications			Taux de qualification
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
Groupe 1 : Droit et science politique	93	95	188	18	18	36	19,1%
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	107	128	235	51	53	104	44,3%
Groupe 3 : Langues et littératures	126	95	221	93	75	168	76,0%
Groupe 4 : Sciences humaines	193	211	404	130	130	260	64,4%
Groupe 5 : Mathématiques et informatique	78	335	413	64	254	318	77,0%
Groupe 6 : Physique	41	164	205	35	110	145	70,7%
Groupe 7 : Chimie	88	138	226	59	91	150	66,4%
Groupe 8 : Sciences de la terre	36	80	116	33	65	98	84,5%
Groupe 9 : Mécanique, génie mécanique et informatique	85	354	439	65	262	327	74,5%
Groupe 10 : Biologie et biochimie	171	215	386	134	154	288	74,6%
Pharmacie	12	7	19	6	5	11	57,9%
Groupe 12 : Interdisciplinaire	63	98	161	28	50	78	48,4%
Théologie	-	4	4	-	4	4	100,0%
Ensemble	1 093	1 924	3 017	716	1 271	1 987	65,9%

* y compris les dossiers "hors section" c'est-à-dire ne relevant pas du champ disciplinaire de la section au titre de laquelle la qualification a été sollicitée
Source : Galaxie ANTARES, novembre 2017

FIGURE 4 - Pyramide des âges des personnes qualifiées par corps et par sexe



Source : Galaxie ANTARES, novembre 2017

(280 MCF et 29 PR) et moins de 1% de quatre à cinq qualifications. Ces taux de multiquifiés sont stables sur les cinq dernières années. Les pluri-qualifications relèvent en majorité des sections voisines au sein d'un même groupe du CNU.

Comme l'an dernier, on peut observer que la pluri-qualification est plus fréquente pour l'accès aux fonctions de MCF (1 671 individus, soit 27% des qualifiés) que pour celle aux fonctions de PR (283 personnes, soit 17%). Cette année, 32 personnes ont obtenu des qualifications dans les deux corps d'enseignants-chercheurs. Parmi elles, 23 personnes ont obtenu deux qualifications, 6 personnes en ont obtenu 3 et enfin 3 ont obtenu 4 qualifications.

Depuis 2015, les candidats ayant candidaté dans plusieurs sections qui toutes les ont déclarées comme ne relevant pas du champ de leur section, sont examinés en réunion de groupe ou intergroupe (voir Sources, p. 4). Sur 3 ans, 11 dossiers ont été ainsi examinés et 2 candidats ont été in fine qualifiés.

Un taux de qualification des femmes proche de leur taux de candidature

Pour la session 2017, la parité n'est toujours pas atteinte, 47% des qualifications aux fonctions de MCF ont été délivrées à des femmes et 36% de celles aux fonctions de PR. Ces chiffres sont cependant proches des parts de dossiers féminins examinés dans chaque corps, 48% pour les MCF et 36% en ce qui concerne les PR (figure 5, p. 3).

Les parts de qualification féminine sont les plus faibles en « Mathématiques et informatique », 24% pour les fonctions de MCF et 20% pour les fonctions de PR et les plus élevées en « Langues et littératures », 69% chez les MCF et 55% chez les PR. Là encore ces taux reflètent ceux des dossiers féminins examinés dans ces disciplines (68% et 57%). Le taux de qualification féminine aux fonctions de MCF est légèrement inférieur à celui des hommes (63% contre 67%). Ce taux est identique entre les femmes et les hommes (66%) pour la qualification aux fonctions de PR. Comme en 2016, il y a davantage de groupes disciplinaires qui présentent une situation favorable aux femmes pour la qualification aux fonctions de professeur des universités (soit 9 groupes sur 13) que pour la qualification aux fonctions de maître de conférences (soit 5 sur 13) (tableau 2, p. 4).

Les femmes sont qualifiées plus tardivement que les hommes

Cette année comme en 2016, les femmes obtiennent la qualification à

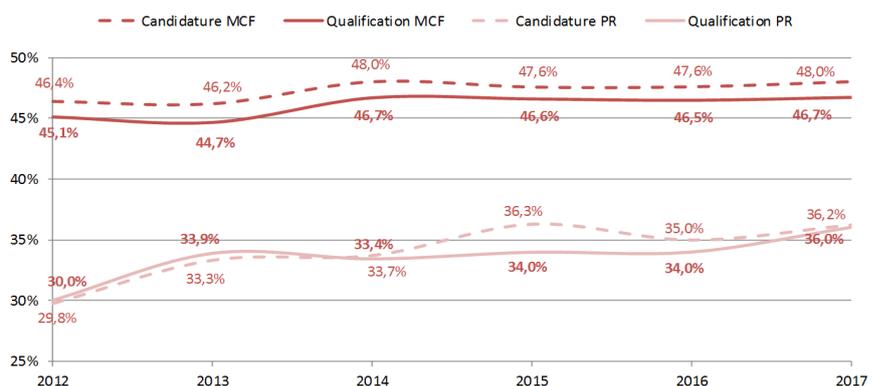
un âge un peu plus avancé que les hommes. L'âge médian des professeurs qualifiés est de 44 ans pour les hommes et de 46 ans pour les femmes, tandis que celui des maîtres de conférences est de 32 ans pour les hommes et de 33 ans pour les femmes (figure 4, p. 3).

Les qualifiés MCF se présentent plus au concours de recrutement de leur année de qualification que les qualifiés PR

Globalement, près de la moitié des qualifiés (49%) se sont présentés dès cette année à un concours de recrutement d'enseignant-chercheur ; 52% à ceux des MCF et 37% à ceux des PR.

Depuis 2009, la participation des qualifiés aux concours de recrutement a reculé. Que ce soit au niveau des qualifiés qui se présentent à un concours l'année de leur qualification (de 57% à 49%) ou durant les 5 années de validité de leur qualification (de 74% en 2009 à 70% en 2013) (tableau 3, p. 4). Ce taux de participation des qualifiés à un con-

FIGURE 5 - Evolution de la part de candidatures et de qualifications féminines par corps entre 2012 et 2017



Source : Galaxie ANTARES

TABLEAU 2 - Place et réussite des femmes à la qualification par corps et section CNU

	Maîtres de conférences					Professeurs des universités				
	Dossiers examinés*		Qualifications		Taux de qualification des femmes	Dossiers examinés*		Qualifications		Taux de qualification des femmes
	Dossiers féminins	Part des dossiers féminins	Qualifications féminines	Part des qualifications féminines		Dossiers féminins	Part des dossiers féminins	Qualifications féminines	Part des qualifications féminines	
Groupe 1 : Droit et science politique	353	45,1%	116	45,3%	32,9%	93	49,5%	18	50,0%	19,4%
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	271	43,0%	182	47,3%	67,2%	107	45,5%	51	49,0%	47,7%
Groupe 3 : Langues et littératures	962	67,7%	619	68,7%	64,3%	126	57,0%	93	55,4%	73,8%
Groupe 4 : Sciences humaines	1 368	54,2%	830	53,5%	60,7%	193	47,8%	130	50,0%	67,4%
Groupe 5 : Mathématiques et informatique	309	25,9%	206	24,0%	66,7%	78	18,9%	64	20,1%	82,1%
Groupe 6 : Physique	147	25,7%	94	22,5%	63,9%	41	20,0%	35	24,1%	85,4%
Groupe 7 : Chimie	279	43,9%	219	44,7%	78,5%	88	38,9%	59	39,3%	67,0%
Groupe 8 : Sciences de la terre	195	38,3%	157	36,2%	80,5%	36	31,0%	33	33,7%	91,7%
Groupe 9 : Mécanique, génie mécanique et informatique	347	28,6%	241	27,9%	69,5%	85	19,4%	65	19,9%	76,5%
Groupe 10 : Biologie et biochimie	1 202	61,3%	833	59,6%	69,3%	171	44,3%	134	46,5%	78,4%
Pharmacie	223	58,5%	146	56,6%	65,5%	12	63,2%	6	54,5%	50,0%
Groupe 12 : Interdisciplinaire	384	51,3%	181	49,1%	47,1%	63	39,1%	28	35,9%	44,4%
Théologie	10	29,4%	8	42,1%	80,0%	-	0,0%	-	0,0%	-
Ensemble	6 050	48,0%	3 832	46,7%	63,3%	1 093	36,2%	716	36,0%	65,5%

* y compris les dossiers "hors section" c'est-à-dire ne relevant pas du champ disciplinaire de la section au titre de laquelle la qualification a été sollicitée

En rouge on observe des situations "favorables" aux femmes : part des qualifications obtenues par des femmes > part des dossiers examinés déposés par des femmes ou taux de qualification des femmes > taux de qualification des hommes

Source : Galaxie ANTARES, novembre 2017

cours de recrutement a baissé concomitamment à la diminution du nombre de postes publiés d'enseignants-chercheurs.

Parmi les qualifiés de 2013 n'ayant pas été requalifiés depuis, 30% ne se sont jamais présentés aux concours d'ensei-

gnant-chercheur durant les 5 années de validité de leur qualification.

Au final, 25% de ces qualifiés de 2013 ont été recrutés dont 47% dès la première année. Entre 2013 et 2017, les qualifiés aux fonctions de MCF sont 21% à avoir été recrutés contre 40% pour les qualifiés PR.

Qu'il agisse de la présentation au concours la première année de la qualification ou des qualifiés qui ne se sont pas présentés au concours pendant la validité de leur qualification, il n'y a pas de différence entre les hommes et les femmes, quel que soit le corps. ■

TABLEAU 3 - Taux de participation aux concours l'année d'obtention et dans les 5 années de validité de la qualification

		Année d'obtention de la qualification								
		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de participation aux concours sur les 5 années suivant l'obtention	MCF	73,6%	74,7%	72,7%	71,9%	70,1%	résultats connus fin	résultats connus fin	résultats connus fin	résultats connus fin
	PR	70,9%	71,7%	75,8%	72,0%	68,5%	2018	2019	2020	2021
	Total	73,1%	74,2%	73,3%	71,9%	69,8%				
Taux de participation aux concours sur l'année de l'obtention	MCF	60,1%	61,1%	58,7%	58,5%	58,2%	60,4%	53,0%	52,5%	51,9%
	PR	46,2%	46,8%	49,1%	48,4%	42,7%	49,0%	42,4%	39,4%	37,3%
	Total	57,4%	58,4%	56,8%	56,5%	55,1%	58,2%	50,7%	49,8%	48,8%

Source : Galaxie ANTARES, ANTEE, FIDIS

En savoir plus

- **Tourbeaux J., Bideault M. et Thirion J. (2017)**, « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Innovation. Année 2015-2016 », MESRI, Note de la DGRH n°8 – octobre 2017.

Tous les tableaux détaillés, les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html>

ou dans l'application PERSÉ du portail GALAXIE : <https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/perse/accueil>

Sources, définitions et méthodologie

- Dans cette note, les professeurs désignent les professeurs des universités.
- Les candidats à la qualification aux fonctions de maître de conférences ou aux fonctions de professeur des universités doivent remplir l'une des conditions décrite dans l'arrêté du 16 juillet 2009 relatif à la procédure d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités.
- Création de l'accès à la qualification dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion : Décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences (article 48).
- Arrêté du 1er mars 2016 relatif à la procédure d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de professeur des universités prévue par l'article 46.5 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences. Le décret n°2017-854 du 9 mai 2017 modifiant le décret n°84-431 du 6 juin 1984 permet aux maîtres de conférences et assimilés, qui exercent ou ont exercé des responsabilités importantes de se présenter au titre de l'article 46-1 (recrutement par un jury national aux concours de PR) sans justifier d'une qualification.
- En cas de candidatures multiples, une procédure interdisciplinaire (Articles 24 et 45-III du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié) est prévue lorsque chacune des sections concernées estiment que la candidature ne relève pas de leur champ disciplinaire.
- Hors section : impossibilité du CNU de se prononcer sur une candidature au motif qu'elle ne relève pas du champ disciplinaire de la section.
- Taux de qualification : nombre de qualifications délivrées / nombre de dossiers examinés. Taux de qualification des femmes : nombre de qualifications délivrées à une femme / nombre de dossiers féminins examinés.